animé par le monde angélique. Dieu confie aux Anges une tâche double : s'ils régissent l'univers subhumain, comme des majordomes jusqu'à la majorité de l'héritier, de l'homme, Il les constitue ses messagers vis-à-vis de ce dernier.

On professe communément, de nos jours, du moins dans l'Église catholique romaine, que les Anges sont, en toute rigueur de termes, de « purs esprits ». Mais cette doctrine n'a jamais été dogmatiquement définie ; on la déduit, tout simplement, d'un texte où le IVe Concile du Latran affirmait, des Anges, à la fois leur nature spirituelle et leur distinction par rapport aux hommes. On a tiré de là cette inférence : si ce sont des esprits, tout comme nous le sommes, mais qu'ils diffèrent de nous cependant, c'est qu'ils n'ont pas de corps. La même logique pousse son avantage : s'ils sont sans corps ni forme aucune, ils doivent pouvoir animer ou influencer *tous* les corps et *toutes* les formes. Et, s'ils connaissent et choisissent sans le moindre intermédiaire, dans la clarté plénière du *cognosco sicut et cognitus sum* — colloque immédiat des essences ! — comme dans la plus absolue liberté par rapport aux éventuelles déviations dues à la chair, il va sans dire qu'en cette hypothèse, dès l'instant même que ces purs esprits accèdent à la connaissance et au choix, c'est-à-dire à l'être même, leur destin se trouve à jamais scellé. Mais l'Église ne nous impose aucunement la foi en cette coïncidence, dans le chef des Anges, entre la venue à l'être et le choix fixateur du sort éternel.

Dans les premiers siècles de l'Église, ces contradictions n'avaient pas échappé à de perspicaces esprits : Origène, par exemple. Justin, Athénagore, Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Cyprien, Lactance, la liste des auteurs ecclésiastiques pour qui, au cours des premiers siècles, les hiérarchies angéliques possèdent l'analogue ou l'équivalent d'un corps, s'étend jusqu'à Jean Damascène (*Enchir. Patr.* de Rouet de Journel, nº 2.351) et Grégoire le Grand, qui dit : « Comparés à nos corps, les Anges sont des esprits ; comparés à Dieu, ce sont des corps » (*ibid.*, nº 203). Pour Origène et bien d'autres, la notion d'esprit absolument pur, avec tout ce qu'elle comporte (simplicité, aséité, nécessité, unicité, éternité, etc.), ne peut s'appliquer rigoureusement qu'à Dieu, seul à jouir de l'*absolue* spiritualité. Puisque la Révélation nous montre les Anges localisés dans l'espace et doués de mouvement transitif, c'est qu'ils ont un corps, *certes différent du nôtre*, mais leur conférant, aussi réellement que le nôtre à nous-mêmes, un certain mode de présence référée et coordonnée aux autres êtres corporellement présents dans l'univers physique. Ces Pères avaient en vue des textes comme Genèse, 6 : 1-4 ; Job, 1 : 6 et 38 : 7 ; le Psaume 103 : 4 et tant d'angélophanies bibliques. L'expérience des hommes corrobore d'ailleurs la Révélation scripturaire. Et l'Église a tenu à s'abstenir de définitions irréformables, et même de définitions dogmatiques « tout court ».

Lorsque ces messagers de Dieu apparaissent, c'est généralement sous *forme humaine, mais glorifiée*. Lorsqu'en la plaine de Mamré le Verbe Lui-même Se manifeste, accompagné de deux Anges, l'Écriture nous parle de « trois hommes », dont l'un, seulement, reçoit d'Abraham des honneurs divins. Le Seigneur revêt alors la *species viri* dont parle Daniel, la forme qu'Il assumera définitivement lors de son Incarnation (Gen., 16 : 17 ; 18 : 2-3 ; 22 : 16 ; 32 : 24). A l' « Ange de Yahweh », incréé, reflet éternel de sa gloire, se joignent les deux Messagers créés qui vont sauver Loth de Sodome (*ibid.*, 19 : 1, 3, 17). Un prophète voit, sous forme humaine, six Anges commis au châtiment de Jérusalem (Ézéch., 9 : 2). Plus tard,